

**Rapport d'orientation Budgétaire 2026**

**Villeneuve-sur-Yonne**



## Table des matières

1.	Préambule .....	3
2.	Eléments de contexte.....	6
2.1.	Environnement international et contexte géopolitique .....	6
2.2.	Environnement européen.....	7
2.3.	Contexte national (France).....	7
2.4.	Recettes fiscales et finances de l'État .....	8
2.5.	Politique mondiale, environnement et énergie .....	9
2.6.	Loi de finances pour 2026 .....	10
3.	Méthodologie d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.....	13
	Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026 .....	14
3.1.	Les ressources fiscales .....	15
3.2.	La Dotation globale de fonctionnement .....	18
3.3.	Les recettes de gestion.....	19
3.4.	Structure des recettes réelles de fonctionnement du Budget Primitif.....	21
3.5.	Synthèse des recettes de fonctionnement du budget primitif.....	22
4.	Les dépenses de fonctionnement .....	24
4.1.	Evolution des charges de personnel .....	25
4.2.	Les charges de gestion .....	27
4.3.	Les dépenses d'énergie .....	30
4.4.	Analyse des charges financières.....	32
4.5.	Analyse de la rigidité des dépenses de fonctionnement.....	33
4.6.	Structure des dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif.....	35
4.7.	Synthèse des Dépenses de fonctionnement du budget primitif.....	36
5.	Equilibre global de la section fonctionnement pour l'année .....	37
6.	L'endettement global .....	39
7.	Les investissements Prévues au budget primitif .....	42
8.	Equilibre global de la section investissement pour l'année 2026.....	44
9.	Equilibre global du Budget pour l'année 2026.....	46
9.1.1.	Les Ratios obligatoires.....	47

# 1. Préambule

La législation sur le **Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)** s’inscrit dans une volonté de transparence et de rationalisation de la gestion des finances locales. Voici un éclairage détaillé des éléments mentionnés :

## 1. La Loi d’Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992

Adoptée en 1992, cette loi visait à moderniser et décentraliser l’administration territoriale. Parmi ses nombreuses dispositions, elle a introduit l’obligation de tenir un **Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)** dans les collectivités locales pour :

- Les communes de plus de 3 500 habitants,
- Les intercommunalités disposant d’au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

## Objectifs principaux du DOB :

- **Informers les élus** : Ce débat est une étape préalable au vote du budget primitif, permettant aux élus de disposer d’une vue d’ensemble sur les orientations financières et stratégiques de la collectivité.
- **Encourager les discussions** : Le DOB ouvre un espace de discussion entre les élus sur les priorités budgétaires à adopter, les contraintes financières et les projets à mettre en œuvre.
- **Assurer la transparence** : En rendant obligatoires ces débats, la loi oblige les collectivités à communiquer et argumenter sur leurs choix stratégiques.

## 2. La Loi NOTRe et l’article 107 (modifications du DOB)

Adoptée en 2015, la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé le cadre du DOB en modifiant plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- **L.2312-1** pour les communes,
- **L.3312-1** pour les départements,
- **L.5211-36** pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

## Changements introduits par la Loi NOTRe :

### 1. Forme et contenu enrichis :

- Le rapport servant de base au DOB doit désormais inclure des informations plus détaillées et structurées.

- Outre les orientations financières, il doit aussi aborder un **volet ressources humaines**, mais uniquement pour les collectivités dépassant un seuil démographique.
2. Nouveau volet : les ressources humaines (RH) :
- Il inclut des données sur :
    - La structure des effectifs,
    - Les évolutions prévues en matière de recrutement,
    - Les coûts associés à la gestion des ressources humaines (masse salariale, formation, etc.).
  - L'objectif est de donner une vision plus complète des engagements budgétaires liés au personnel, souvent le poste de dépense le plus important des collectivités.
3. Renforcement du rôle stratégique du DOB :
- En intégrant des dimensions financières et RH, le DOB devient un outil plus transversal et stratégique. Il ne se limite plus à la gestion comptable, mais reflète les choix politiques et opérationnels de la collectivité.

## Portée des modifications

La réforme opérée par la Loi NOTRe vise à :

- **Accroître la rigueur budgétaire** : Les collectivités doivent justifier plus clairement leurs choix de dépenses et d'investissements.
- **Encourager la transparence** : En intégrant un volet RH, la gestion des effectifs devient un sujet de discussion publique et démocratique.
- **Favoriser une meilleure planification** : Les collectivités sont incitées à réfléchir plus globalement à leur stratégie, intégrant leurs moyens humains et financiers.

Ces obligations renforcent la démocratie locale en engageant un dialogue constructif sur les priorités et en améliorant la lisibilité des choix pour les citoyens et élus locaux.

## Les règles d'équilibre budgétaire

### Cadre légal et principes fondamentaux

Référence au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Les articles L.1612-4 et L.1612-5 du CGCT imposent un équilibre réel des budgets des collectivités territoriales. Cette règle d'or prévoit que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement doivent être intégralement couvertes par les recettes réelles de fonctionnement.

- Les investissements doivent être équilibrés, en intégrant les subventions et emprunts.

Cette disposition vise à éviter tout déficit structurel et à préserver une capacité d'autofinancement pour les projets d'investissement.

## **Obligation d'équilibre et sincérité des prévisions**

Les collectivités doivent respecter la sincérité budgétaire dans leurs prévisions. En cas de déséquilibre manifeste, les services de l'État (préfet, DGFIP) peuvent intervenir ou saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) pour demander des ajustements.

## 2. Éléments de contexte

### 2.1. Environnement international et contexte géopolitique

#### Conjoncture économique internationale

Selon les dernières prévisions du FMI (janvier 2025), la croissance mondiale atteindrait **environ 3,3 % en 2025**, un niveau stable mais **inférieur à la moyenne historique** observée avant la crise sanitaire. Cette dynamique demeure contrastée selon les zones géographiques.

L'économie américaine affiche une croissance plus soutenue, portée par un marché du travail résilient et un niveau d'investissement élevé. À l'inverse, la **zone euro connaît une croissance plus modérée**, pénalisée par le ralentissement industriel et un contexte d'incertitudes économiques et politiques.

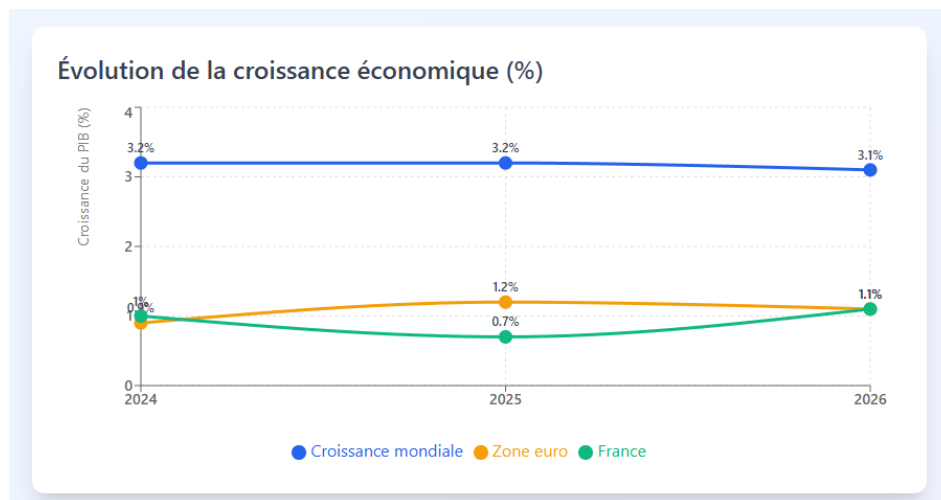
#### Environnement géopolitique et risques

L'année 2025 reste marquée par un **contexte géopolitique tendu**, caractérisé par la persistance de conflits, le développement de politiques protectionnistes et des stratégies de relocalisation. Ces facteurs pèsent sur les échanges internationaux et renforcent les incertitudes pesant sur la croissance économique mondiale.

#### Inflation et politiques monétaires

Après les fortes tensions inflationnistes des dernières années, l'inflation poursuit sa **décélération progressive**. Dans les économies avancées, elle tend vers les **objectifs des banques centrales**, autour de 2 %.

Cette évolution permet à la Réserve fédérale américaine et à la Banque centrale européenne d'envisager une **normalisation graduelle de leur politique monétaire**, avec des ajustements prudents des taux d'intérêt, dans un contexte toutefois encore incertain.



## 2.2. Environnement européen

### Croissance en zone euro — mise à jour 2025–2026

- Les dernières projections de la **\*\*BCE** anticipent une croissance de l'économie de la zone euro d'environ **1,2 % en 2025**, plus forte que ce qui avait été prévu antérieurement ( $\approx 0,9$  %).
- L'inflation se situe **globalement autour de 2 %**, proche de l'objectif de stabilité des prix de la BCE.

Les indicateurs PMI, qui sont des “baromètres” mensuels basés sur l'avis des entreprises industrielles (permet de mesurer la tendance de l'activité), montrent qu'à la fin de 2025 l'activité industrielle ralentit dans plusieurs pays (notamment l'France, l'France et l'France). La France apparaît, elle, un peu plus dynamique que ses voisins sur cette période

### Politique monétaire de la BCE — faits récents

- La **BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés** fin 2025, compte tenu d'une inflation qui se rapproche de l'objectif de **2 % à moyen terme**.
- Les projections macroéconomiques suggèrent que l'inflation devrait **modérer davantage en 2026**, avant de revenir autour de l'objectif dans le courant de l'année.
- Les conditions monétaires restent **data-dependent** (dépendantes des données économiques) ; un assouplissement futur n'est pas exclu mais n'est pas encore engagé.

En pratique, cela signifie que la BCE est **prudemment accommodante**, ajustant sa politique selon l'évolution de l'activité et des prix plutôt que de s'engager sur une trajectoire de baisse automatique des taux.

## 2.3. Contexte national (France)

### Évolution du PIB français (actualisé)

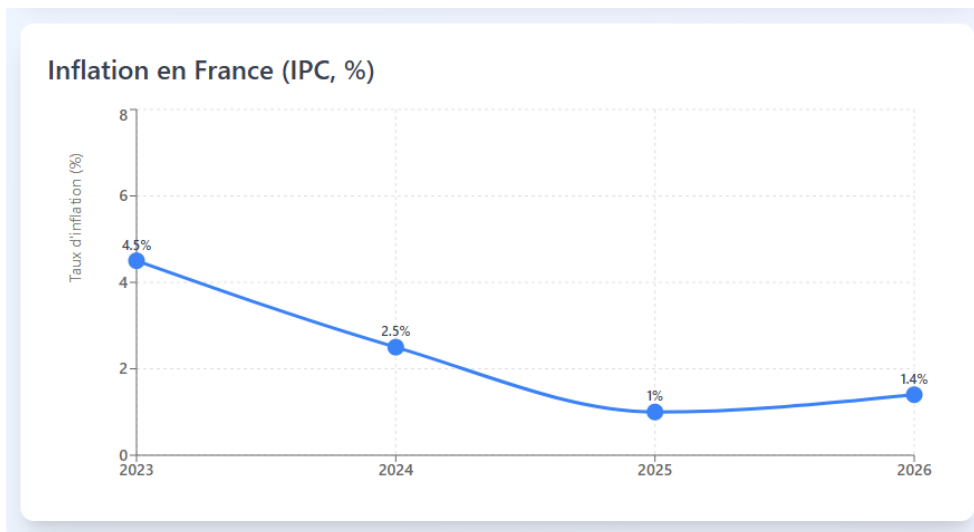
L'économie française continue de **croître faiblement en 2025**, avec une progression du PIB attendue autour de **0,6 % à 0,7 %** selon les dernières projections des institutions nationales et européennes. Cette dynamique reste **modérée**, reflétant un contexte marqué par des **incertitudes économiques et politiques** ainsi que par un commerce extérieur moins porteur.

Pour **2026**, la croissance devrait s'accélérer légèrement, dans une fourchette proche de  $\approx$  **0,9 % à 1,0 %**, portée par un redressement progressif de la consommation des ménages et de l'investissement privé, compensant en partie l'impact du contexte extérieur et des efforts de consolidation budgétaire.

## Inflation et pouvoir d'achat

Après avoir fortement reculé en 2024–2025, l'inflation en France reste **modérée**, autour de **≈ 1,0 % en 2025**, avant de remonter légèrement en 2026 avec la normalisation des prix de l'énergie et des services.

Cette situation contribue à un **repartage progressif du pouvoir d'achat des ménages**, mais les pressions sur certains postes — notamment services et alimentation — demeurent.



## Consommation, investissement et emploi

- **Consommation des ménages** : après une période de prudence liée à la baisse de l'inflation et à des taux d'intérêt encore élevés, la consommation devrait se raffermir en 2026, soutenue par une augmentation plus lente des prix et une amélioration du pouvoir d'achat réel.
- **Investissement des entreprises** : l'investissement, longtemps ralenti, devrait progressivement se redresser si les conditions de crédit continuent de s'assouplir et que la confiance des chefs d'entreprise se renforce.
- **Marché du travail** : le chômage reste relativement stable autour de **7,5 %–8 %**, avec des créations d'emplois plus soutenues dans les secteurs des services et de la transition énergétique.

### 2.4. Recettes fiscales et finances de l'État

En 2025, les recettes nettes de TVA restent la principale source fiscale de l'État, avec un montant global qui s'élève à **≈ 175 milliards d'euros**, soit plus de **35 %** des recettes fiscales brutes selon les évaluations révisées du projet de loi de finances.

La croissance de la TVA est **modérée**, reflétant une progression plus lente de la consommation et les effets des remboursements et dégrèvements. Les récents chiffres du

premier semestre 2025 montrent une évolution annuelle limitée, autour de **+1 %** ou faible selon les périodes, malgré une progression globale des recettes fiscales.

## Autres recettes fiscales

- **Impôt sur le revenu (IR)** : les recettes de l'impôt sur le revenu ont augmenté modérément en 2025, soutenues par l'évolution des revenus salariaux et des revenus de capitaux, avec une progression plus notable au premier trimestre de l'année.
- **Impôt sur les sociétés (IS)** : après des tensions sur les marges en 2024, l'IS enregistre une progression modérée en 2025, dans un contexte économique moins dynamique que par le passé.

Globalement, la **croissance des recettes fiscales nettes** de l'État (hors prélèvements et transferts) demeure **positive en 2025**, autour de **+3,8 % sur les trois premiers trimestres**, portée par l'IR et les autres impôts, malgré une collecte de TVA moins dynamique.

## 2.5. Politique mondiale, environnement et énergie

### Contexte géopolitique et énergétique international

Le contexte international demeure **instable et incertain**. Les États-Unis, sous la présidence de Donald Trump depuis janvier 2025, poursuivent une ligne économique marquée par un **protectionnisme renforcé**, susceptible d'affecter les échanges internationaux et les équilibres géopolitiques. Dans ce cadre, le gouvernement s'inscrit dans une **dynamique de coopération européenne accrue**, notamment sur les enjeux de **sécurité énergétique**, de **transition climatique** et de **réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**, avec un objectif de sécurisation durable des approvisionnements.

### Énergie : pétrole, gaz et électricité

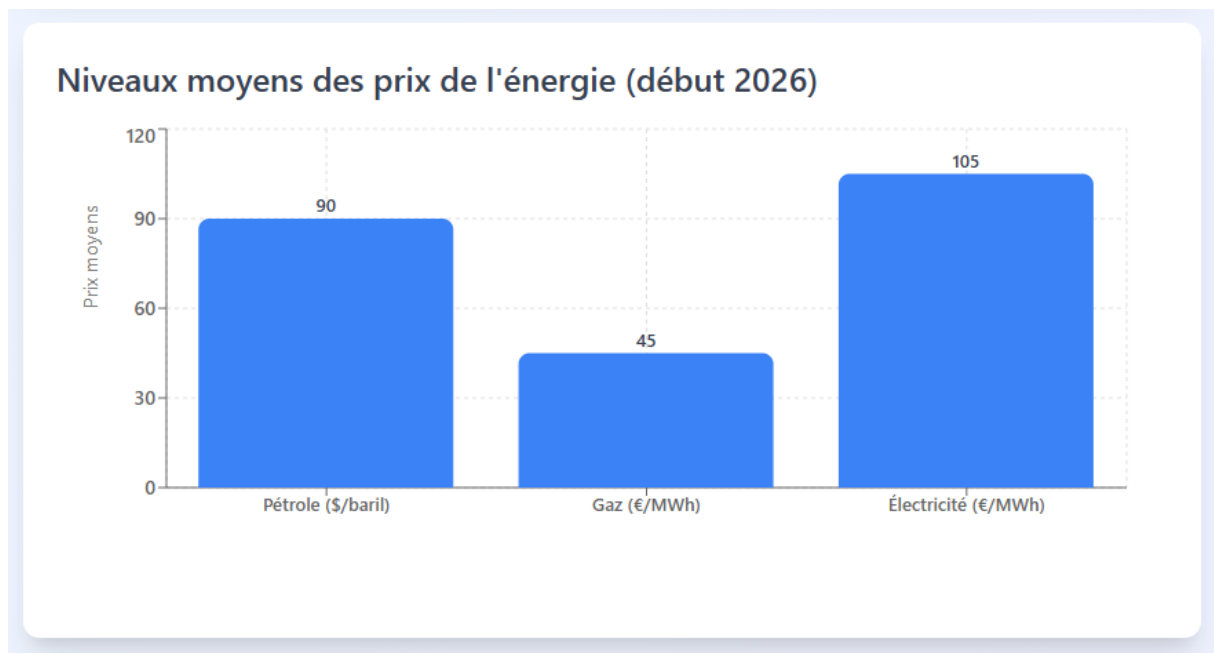
**Pétrole et gaz** Début 2026, les marchés de l'énergie restent **volatils**. Les cours du pétrole évoluent à un niveau élevé, généralement compris entre **85 \$ et 100 \$ le baril**, sous l'effet combiné des tensions géopolitiques persistantes, des décisions de production de l'OPEP+ et d'une demande mondiale encore soutenue.

En Europe, les **prix du gaz se sont stabilisés** à des niveaux nettement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique, autour de **40 à 50 €/MWh** sur les marchés de gros. Cette situation résulte :

- D'une diversification accrue des sources d'approvisionnement (GNL),
- De niveaux de stockage globalement satisfaisants,
- Et d'une demande mieux maîtrisée grâce aux efforts de sobriété.

**Électricité** Le marché de l'électricité connaît une **normalisation progressive**, bien que les prix restent supérieurs à ceux d'avant 2020. En France, la **remontée en puissance du parc nucléaire** et le développement des **énergies renouvelables** contribuent à une meilleure

sécurité d’approvisionnement. Les prix de gros se situent généralement **autour de 90 à 120 €/MWh**, avec une volatilité encore marquée lors des pics de consommation.



## Perspectives énergétiques

Pour 2026, les perspectives tablent sur une **stabilisation progressive des marchés énergétiques**, sous réserve de l’absence de choc géopolitique majeur. La poursuite des investissements dans le nucléaire, les énergies renouvelables et les politiques de sobriété devrait contribuer à **modérer les prix** et à renforcer l’autonomie énergétique européenne, tout en maintenant les objectifs climatiques.

### 2.6. Loi de finances pour 2026

**Orientations budgétaires de l’État et impacts pour les collectivités** (Situation arrêtée début 2026 – LFI 2025 votée / LFI 2026 non encore adoptée)

#### Cadre budgétaire national

À la suite de la **dégradation des comptes publics**, l’État a engagé, dans le cadre de la **loi de finances initiale pour 2025**, une trajectoire de **redressement budgétaire** reposant sur la maîtrise des dépenses et l’adaptation des recettes. À ce stade, **la loi de finances pour 2026 n’est pas encore votée** ; une **loi spéciale** permet uniquement d’assurer la continuité budgétaire dans l’attente des arbitrages définitifs.

Les orientations actuellement débattues au niveau national laissent toutefois entrevoir la **poursuite de l’effort de consolidation budgétaire**, susceptible de se traduire par une contribution accrue des administrations publiques, y compris locales.

## Finances des collectivités territoriales

En 2025, les collectivités territoriales sont **déjà associées à l'effort de redressement** :

- Des ajustements portent sur la **dynamique des recettes**, notamment les modalités d'évolution des fractions de TVA,
- Le **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est maintenu, évitant une remise en cause immédiate du soutien à l'investissement,
- Plusieurs mécanismes de **lissage et de péréquation** visent à limiter les effets trop brutaux des réformes sur certaines collectivités.

Les perspectives pour 2026 demeurent **incertaines à ce stade**, mais s'inscrivent dans un cadre financier globalement plus contraint.

## Dotations de l'État

En 2025, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** connaît une **progression limitée**, principalement orientée vers les dotations de solidarité (**DSR et DSU**). Cette évolution est financée par **redéploiement interne**, avec un impact négatif sur les **dotations d'investissement**, notamment la **DSIL**, et une **réduction marquée du Fonds vert** par rapport à 2024.

Ces choix traduisent une priorité donnée au fonctionnement et à la solidarité, au détriment des marges de manœuvre en matière d'investissement local.

## Fiscalité locale et réformes structurelles

Plusieurs mesures fiscales structurantes sont confirmées :

- Le report de la suppression de la CVAE à 2030,
- La possibilité pour les départements d'augmenter le taux plafond des DMTO,
- L'évolution des règles de **péréquation financière**, fondées davantage sur le potentiel financier,
- La mise en place de dispositifs visant à lisser les effets des variations de ressources.
- **Locaux industriels : baisse envisagée de la compensation (PLF 2026, à confirmer)** Depuis 2021, la **valeur locative des locaux industriels** servant de base à la **TFPB** et à la **CFE** a été **divisée par deux**, avec une **compensation versée par l'État** aux collectivités afin de neutraliser la perte de recettes.

Par ailleurs, la **hausse programmée des cotisations employeurs à la CNRACL**, engagée à compter de 2025, constitue un facteur durable de tension sur les charges de personnel des collectivités.

*À ce stade, les orientations budgétaires nationales traduisent une volonté affirmée de redressement des finances publiques. Les collectivités territoriales sont déjà mises à contribution en 2025 et pourraient l'être davantage en 2026, sous réserve des arbitrages à venir. Dans ce contexte incertain, la gestion budgétaire locale doit rester prudente, avec une*

*attention particulière portée à l'évolution des recettes, à la soutenabilité des dépenses de fonctionnement et à la capacité d'investissement.*

### 3. Méthodologie d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026 a été élaboré sur la base des **résultats provisoires de l'exercice 2025**, la **journée complémentaire n'étant pas encore achevée** à la date de rédaction du document. Les données financières mobilisées reposent ainsi sur les dernières informations disponibles et présentent un niveau de fiabilité élevé ; les résultats définitifs devraient, sauf événement particulier, **se rapprocher très largement des montants indiqués**.

Par ailleurs, le ROB intègre une analyse prospective pluriannuelle couvrant la période 2026–2030. Cette projection a été construite en prenant en compte l'ensemble du périmètre et des compétences de la Commune de Villeneuve-sur-Yonne, notamment :

- Les programmes d'investissement futurs identifiés ou engagés,
- Les **évolutions prévisionnelles des recettes**, incluant les dotations, la fiscalité et les autres ressources,
- La **dynamique des dépenses de fonctionnement**, en lien avec l'évolution des charges structurelles et de la masse salariale.

Ces hypothèses prospectives ont été établies en cohérence avec les **perspectives macroéconomiques** connues à ce stade, intégrant l'évolution attendue de l'inflation ainsi que le **contexte économique international, national et local**. Elles visent à offrir aux élus une **vision globale et prudente de la trajectoire financière** de la collectivité, afin d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques à venir.

## Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026

La **section de fonctionnement** est essentielle pour assurer la gestion courante de la commune. Elle regroupe toutes les recettes et dépenses nécessaires à l'administration quotidienne, au fonctionnement des services publics, et à l'entretien du patrimoine communal.

### 1. Les principales sources de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent de diverses sources, notamment :

- **Fiscalité locale** : comprend les taxes foncières, les taxes d'habitation (le cas échéant) et autres contributions locales.
- **Dotations de l'État** : tels que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres aides spécifiques.
- **Produits des services** : générés par les prestations communales (crèche, restaurant scolaire et service jeunesse)
- **Revenus du domaine et ventes diverses** : incluent les loyers perçus, la vente de biens ou de produits du domaine communal.

### 2. Évolution des recettes réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

→ Pour l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **7 477 000 €** :

### 3.1. Les ressources fiscales

Les recettes fiscales constituent une source essentielle de financement pour les collectivités. Elles regroupent plusieurs composantes fondamentales qui reflètent à la fois l'assiette fiscale locale et les mécanismes de redistribution entre collectivités.

#### 1. Impôts directs locaux :

- Incluent principalement les taxes payées par les ménages et les entreprises sur leur territoire :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaire et sur les logements vacants
  - La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

2. **Attribution de compensation (AC) :** Cette ressource découle des mécanismes de **péréquation financière** entre communes et EPCI. Elle vise à équilibrer les transferts de compétences, garantissant une répartition équitable des moyens entre les niveaux de gestion territoriale. **Il s'agit du reversement d'une partie de la fiscalité professionnelle.**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux :

Evolution des taux		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Voté	Variation
Type	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
Taxe d'habitation		23,06%	23,06%	23,06%	23,06%	23,06%	23,06%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	73,87%	0,00%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes fiscales dont ses principales composantes.

Recettes : Fiscalité et liens financier	Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation
	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
<i>Impôts directs Locaux</i>		3 151 187	3 250 084	3 463 585	3 632 964	3 632 964	3 645 000	15,29%
<i>Attribution de compensation</i>		618 200	618 200	617 634	617 631	616 964	616 964	-0,20%
<i>Taxe sur les pylônes électriques</i>		129 948	133 331	139 864	153 564	153 564	161 000	18,17%
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>		65 553	69 797	61 807	49 821	52 440	60 000	-20,00%
<i>Droit de Mutation</i>		211 794	167 745	151 331	177 228	207 120	160 000	-2,21%
<i>Autres Ressources Fiscales</i>		102 152	102 682	94 218	101 601	89 483	84 000	-12,40%
Total fiscalité locale (73)		713 949	716 411	710 693	706 265	700 926	700 964	-1,82%
Total impôts et taxes (731)		3 564 885	3 625 428	3 817 746	4 026 544	4 051 609	4 026 000	13,65%
<b>TOTAL</b>		<b>4 278 834</b>	<b>4 341 839</b>	<b>4 528 439</b>	<b>4 732 809</b>	<b>4 752 535</b>	<b>4 726 964</b>	<b>11,07%</b>

Les recettes fiscales affichent une **croissance régulière de +13,65%** sur la période (de 3,56 M€ réalisés en 2021 à 4,03 M€ proposés en 2026), portée principalement par les impôts directs locaux qui progressent de **+15,29%** (3,15 M€ → 3,65 M€).

Dynamiques positives observées :

- **Impôts directs locaux** : croissance continue jusqu'en 2025 réalisé (3,63 M€), témoignant d'une base fiscale solide ;
- **Taxe sur les pylônes électriques** : forte progression de +18,17% (129 k€ → 153 k€ en 2025), puis prévision prudente pour 2026 (161 k€) ;
- **Attribution de compensation** : stabilité totale à 617-618 k€, garantissant une recette prévisible.

Évolutions sectorielles :

- **Taxe sur la consommation d'électricité** : légère baisse de -21 % (65,5 k€ → 52 k€ en 2025), avec un budget 2026 qui anticipe un redressement à 60 k€ ;
- **Droit de Mutation** : forte volatilité selon l'activité immobilière (pic à 211 k€ en 2021, puis 207 k€ en 2025), avec une prévision conservatrice à 160 k€ en 2026.

**Conclusion** : La fiscalité locale reste **solide et dynamique**, avec une progression de près de +10% sur les réalisés 2021-2025. Le budget 2026 intègre une approche prudente sur les composantes volatiles (droits de mutation, TCFE), tout en s'appuyant sur la fiabilité des impôts directs locaux. Néanmoins, en 2025, **le potentiel fiscal par habitant de Villeneuve-sur-Yonne est de 902,99 €**, inférieur à la moyenne de la strate (**1 090,99 €**) : la commune dispose donc d'une base fiscale **plus faible**.

À l'inverse, **l'effort fiscal atteint 1,48**, nettement au-dessus de la moyenne de la strate (**1,19**) : la pression fiscale est déjà **élevée**.

**Conclusion** : avec un potentiel fiscal plus bas et un effort fiscal déjà haut, **les marges de manœuvre en fiscalité sont limitées** (hausser les taux rapporterait relativement moins et pèserait davantage sur les contribuables).

### 3.2. La Dotation globale de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale aide financière versée par l'État aux collectivités territoriales. Son objectif est de soutenir leur fonctionnement courant, notamment pour compenser les disparités de ressources fiscales et financières entre les territoires.

La DGF se divise en plusieurs composantes :

- Dotations de base : Versées à toutes les collectivités en fonction de critères comme la population. Dotation Forfaitaire (DF) pour les communes.
- Dotations de solidarité et de péréquation : Visant à réduire les inégalités entre collectivités riches et moins favorisées. Pour Villeneuve-sur-Yonne, La dotation de solidarité rurales (DSR), ainsi que la dotation nationale de péréquation, (DNP).

Les tableaux ci-dessous présente l'évolutions des montants de DGF.

Recettes : DGF Communes	Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation
	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
Dotation forfaitaire		467 968	467 065	465 621	464 448	463 456	463 456	-0,96%
Dotation de solidarité rurale		524 695	553 489	592 880	627 134	665 595	591 181	26,85%
Dotation nationale de péréquation		88 790	85 121	86 677	81 154	84 999	84 999	-4,27%
<b>Total DGF</b>		<b>1 081 453</b>	<b>1 105 675</b>	<b>1 145 178</b>	<b>1 172 736</b>	<b>1 214 050</b>	<b>1 139 636</b>	<b>12,26%</b>
<b>Total Chapitre (74) Dotation et Participation</b>		<b>1 835 057</b>	<b>1 927 735</b>	<b>1 989 247</b>	<b>2 049 217</b>	<b>2 019 824</b>	<b>1 856 910</b>	<b>10,07%</b>
Part DGF dans le total des Dotations et Participations		58,93%	57,36%	57,57%	57,23%	60,11%	61,37%	1,99%

Les dotations globales affichent une **croissance soutenue de +12,26%** entre 2021 et le budget 2026 (1,08 M€ → 1,14 M€), tirée par la **dotations de solidarité rurale** qui progresse de **+26,85%** (524,7 k€ → 591,2 k€ en 2025, avant un **ajustement prudent à 591,2 k€** proposé en 2026

### 3.3. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, regroupées sous les chapitres **70** et **75**, constituent une part essentielle des finances des collectivités locales. Ces recettes incluent l'ensemble des produits directement liés aux services fournis par la collectivité. Elles traduisent l'activité courante et la capacité de la structure à générer des revenus autonomes.

Les recettes de gestion sont faibles pour Villeneuve sur Yonne, notamment par la faible présence de patrimoine immobilier loué et peu de services ouvrant droit à redevance.

#### 1. Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Ce chapitre regroupe les revenus issus de la facturation des prestations rendues par la collectivité :
  - Revenus locatifs liés au patrimoine immobilier de la collectivité (recette marginale),
  - Redevance de la concession gaz

#### 2. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

- Ce chapitre englobe des produits annexes mais significatifs :
  - Subventions d'exploitation attribuées à des services spécifiques,
  - Redevances pour occupation du domaine public,
  - Remboursements de frais ou de charges transférées entre entités publiques.

#### 3. Chapitre 76 : Produits financiers

- Fonds de soutien lié aux emprunts toxiques.

L'analyse des chapitres 70 et 75 permet :

- D'identifier le coût réel des services publics ;

- **D'identifier des leviers d'optimisation** : Ajustement des tarifs, amélioration de la gestion des actifs, ou encore diversification des sources de revenus.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de gestion de la collectivité.

Recettes : Produits de gestion		Réalisé					Proposé	Variation
Type	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
	Produit du domaine et des ventes (70)	366 053	1 053 917	419 519	412 163	419 289	403 840	14,54%
	Autres produits de gestion courante (75)	92 217	48 418	27 028	31 397	28 915	14 555	-68,64%
	Produits financiers (76)	449 289	449 289	449 289	449 289	449 289	449 289	-
	<b>Total Produits</b>	<b>907 559</b>	<b>1 551 624</b>	<b>895 836</b>	<b>892 849</b>	<b>897 493</b>	<b>867 684</b>	<b>-1,11%</b>

Analyse des Produits de gestion (chapitre 70) - 2021-2026

Le chapitre 70 affiche une **croissance modérée de +14,54%** entre 2021 et 2025 (366 k€ → 419,3 k€), mais cette lecture est faussée par un **pic exceptionnel en 2022 à 1,05 M€**, dû à vente à la CAGS (EPI) des terrains de la ZA lié au transfert de la compétence activités économiques **pour 663,6 k€**.

**Hors cet événement ponctuel**, le chapitre 70 progresse régulièrement grâce à plusieurs dynamiques positives :

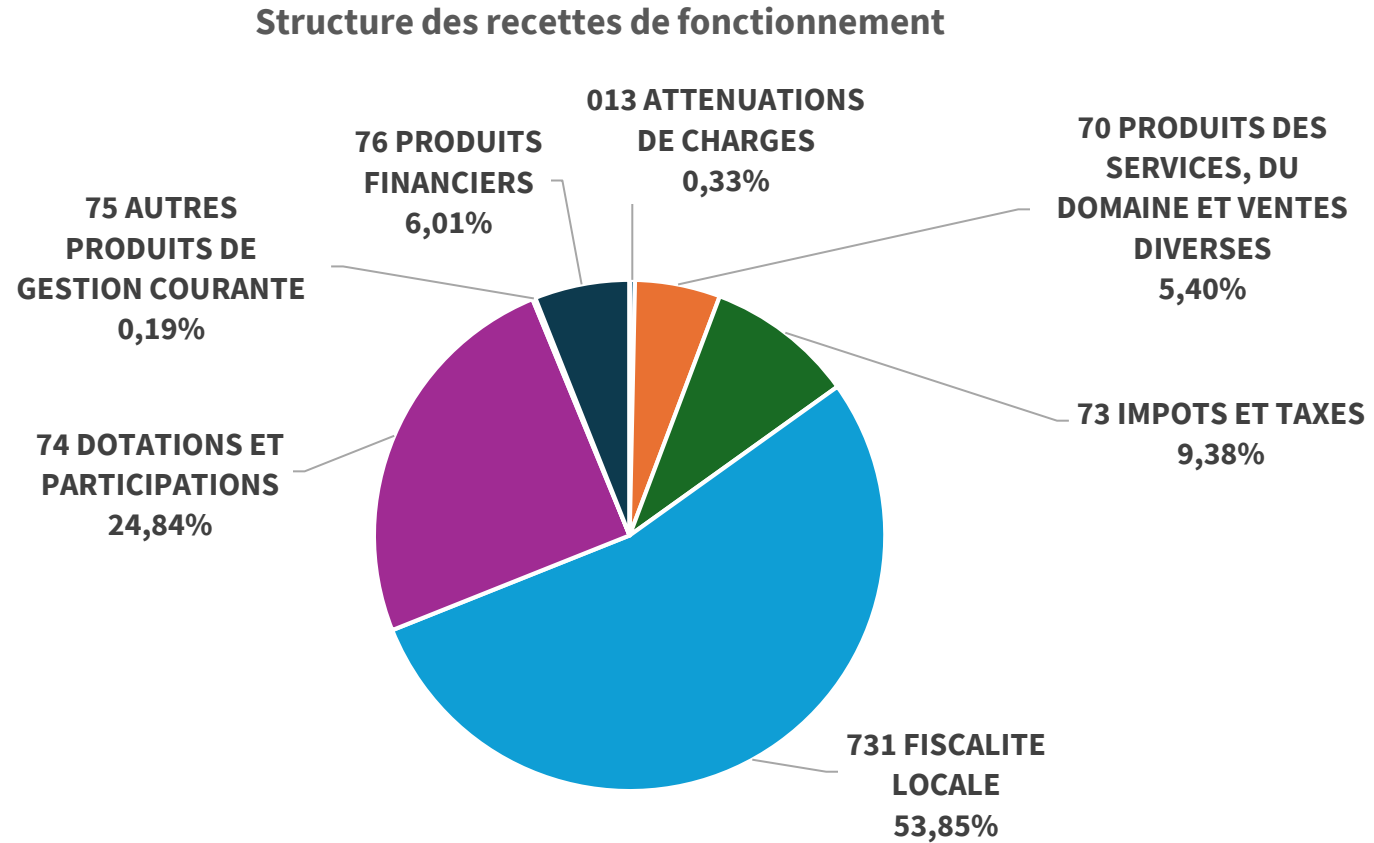
Croissances structurelles (2021-2025) :

- **Services à caractère social**, augmentation de la **crèche** due à une meilleure **optimisation** du taux d'occupation : +34,04% (84,3 k€ → 113 k€) ;
- **Services périscolaires**, hausse du **restaurant scolaire** due à une augmentation de la **fréquentation** : +19,55% (120 k€ → 143,5 k€) ;
- **Droits de stationnement**, la hausse est due à l'**optimisation** des **droits d'utilisation du domaine public** (droits de terrasse qui n'étaient plus facturés depuis des années – droits d'échafaudage qui n'existaient pas) : +22,10% (16,9 k€ → 20,7 k€).

**Conclusion** : Le chapitre 70 témoigne d'une **optimisation et hausse de la fréquentation des services publics payants**, notamment dans les domaines périscolaire (+19,55%) et social (+34,04%). Le budget 2026 prévoit prudemment 403,8 k€, soit un recul de -3,69% par rapport au réalisé 2025.

### 3.4. Structure des recettes réelles de fonctionnement du Budget Primitif

Les recettes réelles de fonctionnement pour **2026** sont évaluées à **7 477 000 €** le graphique ainsi que le tableau ci-dessous présente leurs principales composantes.



### 3.5. Synthèse des recettes de fonctionnement du budget primitif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Structure des recettes réelles de fonctionnement Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	57 798	81 947	62 142	82 814	47 238	25 000	-18,27%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	366 053	1 053 917	419 519	412 163	419 289	403 840	14,54%
73 IMPOTS ET TAXES	713 949	716 411	710 693	706 265	700 926	700 964	-1,82%
731 FISCALITE LOCALE	3 564 885	3 625 428	3 817 746	4 026 544	4 051 609	4 026 000	13,65%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 835 057	1 927 735	1 989 247	2 049 217	2 019 824	1 856 910	10,07%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 217	48 418	27 028	31 397	28 915	14 555	-68,64%
76 PRODUITS FINANCIERS	449 489	449 510	449 720	449 724	449 638	449 629	0,03%
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES	221 180	56 616	20 554	15 724	3 611	0	-98,37%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	7 340	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>7 300 628</b>	<b>7 959 982</b>	<b>7 496 649</b>	<b>7 781 187</b>	<b>7 721 050</b>	<b>7 476 898</b>	<b>5,76%</b>

En complément des recettes réelles, la section de fonctionnement inclut des **recettes d'ordre** et peut également s'appuyer sur un **excédent de fonctionnement reporté** des exercices précédents. Ces éléments jouent un rôle crucial dans la structuration des finances communales.

#### 1. Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les **recettes d'ordre** correspondent à des opérations internes sans impact direct sur la trésorerie. Elles permettent de refléter certains ajustements comptables nécessaires à l'équilibre budgétaire. Ces recettes proviennent principalement :

- **Des amortissements** : dotations comptables enregistrées pour anticiper le renouvellement ou la dépréciation des immobilisations ;
- **Des transferts internes** : montants réaffectés entre sections budgétaires (par exemple, des virements de la section d'investissement) ;
- **Des provisions** : reprises comptables sur provisions constituées lors des exercices précédents.

Ces recettes, bien que non monétaires, contribuent à renforcer la capacité de la commune à mobiliser des fonds pour ses projets ou à respecter ses obligations légales d'équilibre budgétaire.

## 2. L'excédent de fonctionnement reporté

L'**excédent de fonctionnement reporté** correspond au solde positif dégagé par la section de fonctionnement lors des exercices antérieurs. Il reflète la bonne gestion de La commune et constitue une ressource précieuse pour les exercices futurs. Cet excédent peut être utilisé pour :

- **Renforcer l'équilibre du budget primitif** : en finançant des dépenses de fonctionnement ou d'investissement ;
- Autofinancer les investissements ;
- **Constituer une réserve de sécurité** : pour faire face à des imprévus financiers.

## 3. Prévisions pour l'exercice

Pour l'exercice **2026**, les recettes d'ordre et l'excédent de fonctionnement reporté sont estimés comme suit :

- Recettes d'ordre : 0 €
- **Excédent de fonctionnement global** (avant comblement du déficit d'investissement) : environ 2 200 000 €

*(Voir partie 3 tableau fonctionnement)*

## 4. Les dépenses de fonctionnement

La section des dépenses réelles de fonctionnement regroupe toutes les charges nécessaires pour assurer la gestion courante et le bon fonctionnement des services publics. Elle inclut également les frais d'entretien du patrimoine communal et d'administration générale.

### 1. Les principales catégories de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent entre plusieurs postes essentiels :

- Charges de personnel : représentent la part la plus importante des dépenses. Elles concernent les rémunérations, charges sociales et avantages liés au personnel communal.
- Charges à caractère général : incluent les frais liés au fonctionnement quotidien, tels que les consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants), consommation d'énergie, achats nécessaires au fonctionnement des services, prestations de services et entretien du patrimoine, et autres prestations de services.
- Subventions versées : ce poste regroupe les aides et contributions financières accordées par La commune à des associations ou organismes locaux.
- Charges financières : principalement liées aux intérêts d'emprunts contractés par la commune.

### 2. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **6 720 000 €** :

#### 4.1. Evolution des charges de personnel

Les dépenses de personnel, regroupées dans le chapitre **012**, sont segmentées en trois grandes catégories, permettant une analyse de leur structure :

##### 1. Personnel titulaire

- Correspond aux charges liées à la rémunération des **fonctionnaires** de la collectivité. Inclut : Les salaires, Les primes, Les indemnités diverses.

##### 2. Personnel non titulaire

Regroupe les charges liées au personnel **contractuel** (emplois temporaires ou sur mission spécifique). Comprend également : les salaires, les primes, les indemnités.

##### 3. Autres charges de personnel

Regroupe les dépenses annexes à la rémunération directe des agents : Cotisations sociales (URSSAF, Caisses de retraite), Coût des apprentis et des emplois d'avenir Médecine du travail, Autres dépenses spécifiques du 012.

Les charges de personnel se distinguent par une croissance naturelle plus **dynamique** que celle des autres dépenses de fonctionnement. Cette augmentation repose notamment sur le phénomène de **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** :

##### 1. Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

- Ce mécanisme illustre l'augmentation automatique des coûts salariaux due à l'avancement de grade des agents, l'avancement de grade des agents, la progression dans les échelons de carrière, souvent liée à l'ancienneté.

Le découpage des charges de personnel et leur dynamique mettent en évidence l'importance stratégique de leur suivi pour la gestion des finances locales. Bien que le GVT soit un phénomène normal et prévisible, il nécessite, une anticipation budgétaire, une optimisation des effectifs et des progressions de carrière, une analyse régulière pour éviter que cette croissance ne fragilise l'équilibre financier global de la collectivité.

Le Tableau ci-dessous présente de l'évolution des charges de personnel de la collectivité.

Dépenses : Charges de personnel	Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation
	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
Personnel titulaire		1 616 692	1 561 531	1 540 326	1 662 852	1 718 803	3 634 500	6,32%
Personnel non titulaire		392 744	357 773	405 443	470 664	440 418		12,14%
Autres charges de personnel		1 086 728	1 270 982	1 297 731	1 208 722	1 270 336	-	16,90%
<b>Total dépenses de personnel (012)</b>		<b>3 096 164</b>	<b>3 190 286</b>	<b>3 243 501</b>	<b>3 342 237</b>	<b>3 429 557</b>	<b>3 634 500</b>	<b>10,77%</b>

Les charges de personnel affichent une **croissance soutenue de +17,39%** entre 2021 et 2026 Proposé (3,10 M€ → 3,63 M€), avec une accélération notable depuis 2024. Entre 2021 et 2025 réalisé, la progression s'établit à **+10,77%** (3,10 M€ → 3,43 M€).

Toutefois, le **niveau global reste inférieur** à ce qu'il était en 2020 (**3 650 000 €**) au début du mandat. Les sacrifices importants faits en matière de ressources humaines, qui ont permis de limiter la hausse des impôts à une année, ont affecté le fonctionnement des services. Aussi, au fur et à mesure que la commune retrouvait, **grâce aux économies réalisées** ailleurs, des capacités budgétaires, quelques recrutements ont été faits.

Par ailleurs, pendant cette période (2021 à 2026) **d'importante hausses ont été décidées par l'Etat** et ont affectées les charges de personnel : hausse de la valeur du point d'indice de rémunération, augmentation sur plusieurs années des cotisations patronales à la CNRACL, nouvelles mesures sociales obligatoires.

Dynamiques principales (2021-2025) :

- **Rémunération principale** (article 64111) : +6,32% (1,62 M€ → 1,72 M€), composante structurelle majeure ;
- **Rémunérations personnel non titulaire** (article 64131) : +12,16% (392,7 k€ → 440,4 k€) ;
- **Cotisations URSSAF** (article 6451) : +14,54% (339 k€ → 388,3 k€) ;
- **Cotisations caisses de retraites** (article 6453) : +16,95% (479,2 k€ → 560,4 k€), impactées par les réformes des régimes ;
- **Cotisations assurance du personnel** (article 6455) : +31,74% (84,9 k€ → 111,9 k€), hausse significative des primes.

**Conclusion** : La progression des charges de personnel (+10,77% sur 2021-2025) est **cohérente et maîtrisée**, reflétant principalement les revalorisations salariales nationales et l'évolution des cotisations sociales. Le budget 2026 prévoit une hausse supplémentaire de +5,96% (3,63 M€), intégrant les mesures nationales. Aucun nouveau recrutement n'est prévu en 2026.

## 4.2. Les charges de gestion

**Les charges à caractère général (011)** regroupent les dépenses de fonctionnement liées aux activités courantes de la collectivité, notamment :

- **Fournitures et consommables** : Achat de fournitures administratives (papier, stylos, cartouches d'encre), matériels techniques nécessaires aux services (outils, équipements divers).
- **Énergie et fluides** : Factures d'électricité, gaz, eau et carburant.
- **Entretien et maintenance** : Entretien des bâtiments. Maintenance des équipements
- **Assurances** : Assurances des biens (bâtiments, véhicules, équipements) et des responsabilités.
- **Prestations de service extérieures** : Contrats d'entretien avec des entreprises externes. Interventions de prestataires pour des besoins spécifiques.
- Communication et publications : magazine, site internet.

Enjeux :

1. **Efficience des services** : Ces charges doivent être utilisées de manière optimale pour assurer un fonctionnement efficace des services publics.
2. **Soutien à la transition écologique** : Réduction de la consommation d'énergie et utilisation de fournitures écoresponsables.

**Les autres charges de gestion courante (65)** regroupent des dépenses de fonctionnement liées à des obligations spécifiques, souvent de nature sociale ou contractuelle :

- **Subventions versées** : Soutien aux associations locales (sportives, culturelles, sociales). Subventions à d'autres collectivités ou organismes (syndicats intercommunaux, régies).
- **Versements obligatoires** : Contributions aux syndicats mixtes ou intercommunaux. Versements aux organismes tiers pour des compétences partagées.
- **Participations financières** : Aide au financement de l'école privée.

Enjeux :

1. **Soutien au tissu associatif** : Ces charges sont cruciales pour dynamiser la vie locale et renforcer les liens sociaux.
2. Effet levier pour l'attractivité du territoire

Dépenses : Charges de Gestion	Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé 2026	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
		2021	2022	2023	2024	2025		
Charges à caractère général (011)		1 267 523	1 390 166	1 404 094	1 607 242	1 653 257	2 026 155	30,43%
Autres charges de gestion courante (65)		371 968	442 235	457 808	445 894	465 314	539 445	25,10%
<b>Total Charges de gestion</b>		<b>1 639 491</b>	<b>1 832 401</b>	<b>1 861 902</b>	<b>2 053 135</b>	<b>2 118 571</b>	<b>2 565 600</b>	<b>29,22%</b>

Les **charges à caractère général** avaient été fortement réduites en 2021 et les mesures d'économies ont permis de progressivement les réaugmenter : **+30,43% entre 2021 et 2025 réalisé (1,27 M€ → 1,65 M€)**, avec une **accélération en 2024 (+14,47% vs 2023)** puis une hausse plus modérée en 2025 (**+2,86%**). La proposition **2026** porte le total à **2,03 M€** cette hausse entre 2025 et 2026 s'explique principalement par l'inscription pour réserve de 200 K€.

Dynamiques principales (2021–2025) :

- **Énergie – électricité (60612) : +23%** (261,6 k€ → 323,0 k€), principal facteur de tension récente (saut 2024→2025) ;
  - **Entretien/maintenance (6156) : +113%** (56,7 k€ → 121,0 k€), hausse structurelle ;
  - **Assurances multirisques (6161) : +190%** (30,3 k€ → 88,0 k€) ;
  - **Bâtiments publics (615221) : +349%** (17,0 k€ → 76,1 k€) et **Voiries (615231) : montée progressive jusqu'à 103,2 k€ en 2025**, pour mémoire, le patrimoine **est très dégradé avec de gros besoins en entretien**.
  - À l'inverse, **matériel roulant (61351)** et **transports collectifs du personnel (6247)** chutent fortement, ce qui **atténue** la hausse globale, en 2026, plus aucun véhicule n'est loué.

Les autres charges de gestion courante augmentent de +25,09% entre 2021 et 2025 réalisé (372,0 k€ → 465,3 k€), avec une progression portée surtout par les contributions obligatoires / participations (notamment 6558 et postes connexes), malgré un repli en 2024.

**Conclusion : hausse 2021–2025 marquée mais lisible, tirée par énergie + maintenance + assurances + patrimoine/voirie**

### 4.3. Les dépenses d'énergie

**Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie et de prise de conscience accrue des enjeux environnementaux, les collectivités territoriales sont confrontées à des défis majeurs pour gérer efficacement leurs charges liées à l'énergie, aux fluides et aux ressources.**

- Les fluctuations du marché de l'énergie liées à des facteurs géopolitiques et économiques **et le nouveau marché passé en juillet 2024**, se traduisent par une hausse significative des coûts.
- Parallèlement, la pression sociétale et réglementaire s'accroît quant à la préservation de l'environnement. Les collectivités doivent donc arbitrer entre le respect de leurs engagements en matière de transition énergétique.

**Ce double défi, économique et écologique, se reflète dans 3 types de charges essentielles : eau et assainissement, électricité, chauffage urbain, combustibles, et carburants.**

- **Eau et assainissement** : la préservation de la ressource en eau (qualité, distribution) et le maintien d'une infrastructure de traitement et d'approvisionnement efficaces sont cruciaux.
- **Électricité** : elle représente un levier majeur pour les services publics (éclairage, bâtiments administratifs, transports).
- **Combustibles** : qu'ils soient utilisés pour le chauffage des bâtiments, le prix des combustibles fossiles qui a augmenté et nécessite une maîtrise qui est prévue **dans le contrat d'exploitation des chauffage souscrit en 2023** (gaz, fioul, charbon).

Dépenses : Charges d'énergie								
Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation	
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %	
Eau et assainissement	26 146	29 774	21 895	20 231	25 987	28 000	-0,61%	
Energie - Electricité	262 915	256 552	213 446	253 847	322 970	360 000	23,44%	
Carburants	23 735	33 716	30 358	32 007	29 924	36 600	26,08%	
<b>Total dépenses de fluides</b>	<b>312 795</b>	<b>320 043</b>	<b>265 700</b>	<b>306 085</b>	<b>378 880</b>	<b>424 600</b>	<b>21,13%</b>	

**Précision :** les nouveaux contrats de fourniture d'énergie (gaz et électricité) sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024, avec des tarifs plus élevés. 2025 était donc la 1<sup>ère</sup> année en année pleine aux nouveaux tarifs, ce qui explique en grande partie la hausse constatée. Les consommations, qui sont aussi dépendantes des conditions climatiques, restent maîtrisées et suivies.

1) Évolution globale

- Total énergie : 312,8 k€ (2021) → 378,9 k€ (2025), soit +21,13% ; -
- Profil : point bas en 2023 (265,7 k€) puis reprise forte en 2025 ;
- **2026 Proposé : 424,6 k€** (palier supérieur, approche prudente).

2) Principaux moteurs (2021→2025)

- Électricité (poste dominant) : 261,6 k€ → 323,0 k€ (+23,44%) → *principal facteur de hausse* ;
- Eau & assainissement : 26,1 k€ → 26,0 k€ (-0,61%) → *quasi stable* ;
- **Carburants : 23,7 k€ → 29,9 k€ (+26,08%)** → *hausse mais poids secondaire*

#### 4.4. Analyse des charges financières

Le **chapitre 66** dans la comptabilité des collectivités territoriales regroupe l'ensemble des **charges financières**, c'est-à-dire les dépenses liées au coût de financement des emprunts et autres frais financiers. Ces charges résultent principalement de l'endettement contracté pour financer les investissements publics. Ce chapitre est central dans la gestion de la dette et reflète les efforts de la collectivité pour respecter ses obligations de remboursement.

Focus sur l'article 66111 - Intérêts des emprunts à long et moyen terme

Description :

- Cet article regroupe les intérêts versés par la collectivité pour le remboursement de ses emprunts à moyen et long terme (généralement d'une durée supérieure à un an).
- Les intérêts sont calculés en fonction des conditions contractuelles des emprunts, notamment le capital restant dû et le taux d'intérêt.
- Ces charges constituent souvent une part importante des dépenses financières, reflétant la capacité d'endettement et la stratégie de financement de la collectivité.

Dépenses : D'intérêts de la dette	Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation
	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
Intérêts de la dette (C/ 66111)		304 746	278 096	260 670	267 369	223 985	200 000	-26,50%
Autres charges financières (661)		-7 137	-4 487	357	-10 142	-10 687	0	49,75%
Total charges financières (66)		297 609	273 610	261 027	257 227	213 298	200 000	-28,33%

**A noter** : le fonds de soutien aux emprunts toxiques représente une recette de 449 K€ qui permet d'atténuer la charge de la dette. Celui-ci se termine toutefois en 2028, alors que les échéances de l'emprunt toxique restent très élevées jusqu'en 2031.

#### 4.5. Analyse de la rigidité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement rigides regroupent des charges sur lesquelles la collectivité a peu de marge de manœuvre pour ajuster ou réduire rapidement en cas de besoin. Ces dépenses sont liées à des **engagements contractuels** ou des obligations légales qui rendent leur optimisation difficile à court terme. Elles incluent principalement :

1. Les atténuations de produits
  - Correspondent aux **remises, exonérations ou remboursements** d'impôts et taxes décidés par la collectivité ou imposés par la législation. Il comprend aussi le versement du FPIC qui est un mécanisme de péréquation horizontale.
2. Les dépenses de personnel
  - Représentent une part souvent majoritaire des dépenses de fonctionnement :
    - Salaires,
    - Charges sociales,
    - Prestations annexes comme la formation ou les indemnités.
  - Ces dépenses sont difficiles à réduire à court terme sans toucher à la qualité du service public.
3. Les charges financières
  - Concernent le **remboursement des intérêts de la dette**, une obligation incontournable pour toute collectivité endettée.
4. Les contributions obligatoires
  - Concerne notamment la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée.

Quand la santé financière de la collectivité se détériore, l'importance des dépenses rigides peut aggraver la situation avec une moindre capacité à ajuster le budget, une pression accrue sur les autres postes de dépenses (non rigides).

Le Tableau ci-dessous présente les données relatives à la part des dépenses de fonctionnement rigide.

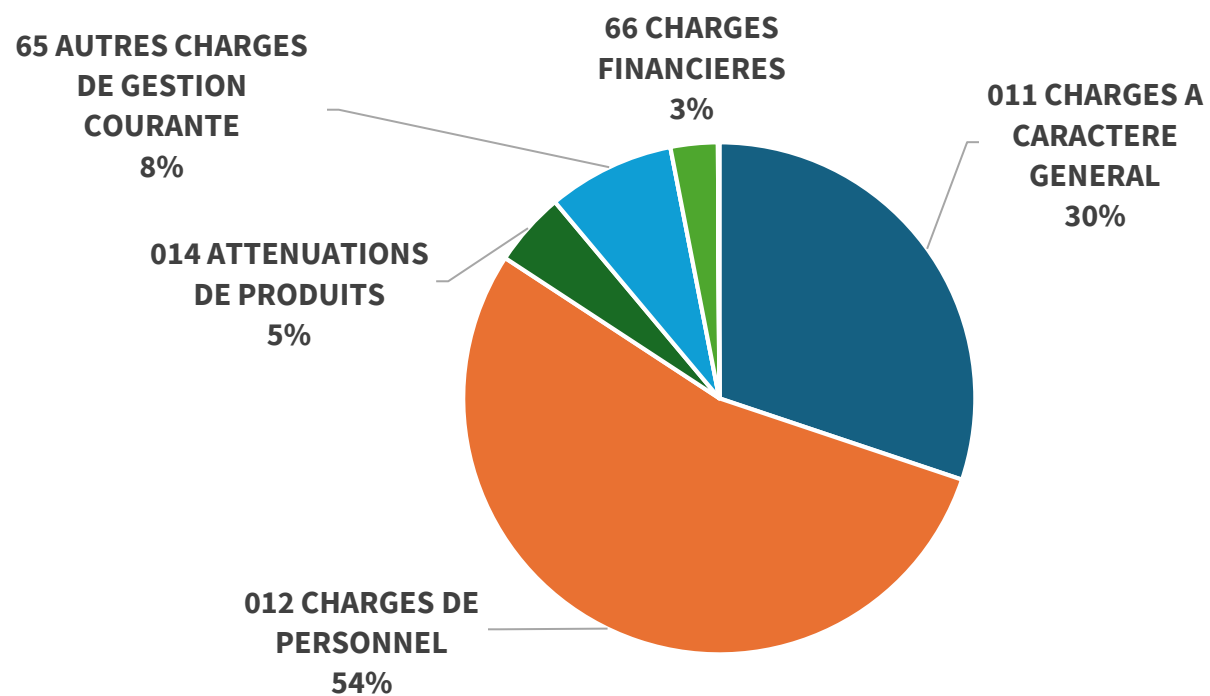
Part des dépenses rigides de fonctionnement Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Dépenses Rigides	69,18%	67,16%	67,12%	65,50%	65,05%	61,73%	-5,97%
Dépenses non Rigides	30,82%	32,84%	32,88%	34,50%	34,95%	38,27%	13,39%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>

- La **part des dépenses rigides** diminue progressivement entre **2021 et 2025 : 69,18% → 65,05%**, soit **-4,13 points** (variation indiquée : - **5,97%**). Cette diminution s'explique **par la maîtrise des charges de personnel (012)**.
- La baisse est surtout marquée à partir de **2024 (67,12% → 65,50%)**, puis se poursuit légèrement en 2025 ;
- En miroir, les **dépenses non rigides** augmentent : **30,82% → 34,95%**, soit **+4,13 points** (variation indiquée : **+13,39%**) ;
- Lecture : en théorie, le budget devient **un peu plus "piloteable"** (plus de marge sur les postes ajustables), même si le niveau de rigidité reste un peu élevé ( $\approx 2/3$  en 2025).

#### 4.6. Structure des dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif

Les dépenses réelles de fonctionnement pour **2026** sont évaluées à **6 720 000 €** le graphique présente leurs principales composantes.

##### Structure des dépenses de fonctionnement



#### 4.7. Synthèse des Dépenses de fonctionnement du budget primitif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement chapitre par chapitre.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 267 523	1 390 166	1 404 094	1 607 242	1 653 257	2 026 155	30,43%
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 096 164	3 190 286	3 243 501	3 342 237	3 429 557	3 634 500	10,77%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	302 503	299 189	296 319	299 277	308 974	314 336	2,14%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	371 968	442 235	457 808	445 894	465 314	539 445	25,10%
66 CHARGES FINANCIERES	297 609	273 610	261 027	257 227	213 298	200 000	-28,33%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 272	153	50	266	0	1 000	-100,00%
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	7 883	0	0	4 467	5 000	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 343 038</b>	<b>5 603 521</b>	<b>5 662 799</b>	<b>5 952 142</b>	<b>6 074 866</b>	<b>6 720 436</b>	<b>13,70%</b>

En complément des dépenses réelles de fonctionnement, on trouve également des **dépenses d'ordre**, qui jouent un rôle important dans la gestion comptable de la commune. Ces dépenses ne représentent pas des sorties d'argent, mais servent à amortir les équipements

1. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre concernent principalement des opérations internes, qui ont un impact comptable nul. Ces dépenses peuvent provenir de **dotations aux amortissements ou de transferts internes**.

3. Prévisions pour l'exercice 2026

Pour l'exercice, les prévisions relatives aux **dépenses d'ordre** sont estimées comme suit : **757 200 €**

Il s'agit pour l'essentiel

- De l'amortissement des immobilisations
- De l'étalement de la pénalité de sortie de l'emprunt toxique (à noter : l'emprunt toxique souscrit pour une somme de 2 M€ aura finalement et au total coûté plus de 20 M€ à la collectivité)

## 5. Equilibre global de la section fonctionnement pour l'année

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre global de la section de fonctionnement sur les derniers exercices, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses. Pour une collectivité, il est impératif que le budget de la section de fonctionnement soit équilibré, car cela reflète une exigence légale visant à garantir une gestion financière saine et soutenable. Cet équilibre permet d'assurer que les dépenses courantes (comme les charges de personnel, l'entretien des infrastructures ou les services publics) sont entièrement couvertes par les recettes, évitant ainsi tout déficit qui pourrait compromettre la stabilité financière de la collectivité.

Vue générale	Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Recettes réelles de fonctionnement		7 300 628	7 959 982	7 496 649	7 781 187	7 721 050	7 476 898	5,76%
Dont recettes exceptionnelles (cessions)		171 180	2 500	12 700	8 700	3 370	0	-98,03%
Recettes réelles de fonctionnement (retraitées)		7 129 448	7 957 482	7 483 949	7 772 487	7 717 680	7 476 898	8,25%
Dépenses réelles de fonctionnement		5 343 038	5 603 521	5 662 799	5 952 142	6 074 866	6 720 436	13,70%
Dont charges exceptionnelles		7 272	153	50	266	0	1 000	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement (retraitées)		5 335 766	5 603 368	5 662 749	5 951 876	6 074 866	6 719 436	13,85%
Dont Charges financières (dont intérêts de la dette)		297 609	273 610	261 027	257 227	213 298	200 000	-28,33%
Epargne brute		1 793 682	2 354 114	1 821 200	1 820 611	1 642 814	-	-8,41%
Remboursement du capital de la dette		861 223	1 502 471	808 275	815 138	791 382	850 088	-8,11%
Epargne nette		932 458	851 644	1 012 925	1 005 473	851 432	-	-8,69%
Encours de la dette		11 204 065	9 701 602	7 906 583	7 091 454	6 334 555	5 518 950	-43,46%
Capacité de désendettement		6,25	4,12	4,34	3,90	3,86	-	-38,27%
Seuil d'amortissement du capital de la dette		12,08%	18,88%	10,80%	10,49%	10,25%	11,37%	-15,11%
Taux d'épargne brute		25,16%	29,58%	24,33%	23,42%	21,29%	-	-15,39%

Le calcul de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute n'est pas pertinent au stade du budget primitif car il s'agit d'une prévision très prudente (recettes sous-estimées, dépenses sur estimées)

- La commune affiche un **profil financier solide** sur 2021–2025 : le **taux d'épargne brute reste élevé** (entre **~21% et ~30%**), ce qui traduit une **bonne capacité structurelle** à financer ses projets.
- Le point fort de la période est le **désendettement très marqué** : l'**encours de dette** passe de **11,20 M€ à 6,33 M€ (-43%)**, ce qui améliore nettement la situation patrimoniale et les marges futures. Par ailleurs, la commune a achevé en 2025 le remboursement des excédents des budgets eau et assainissement que la CAGS avait accepté d'étaler sur 5 ans.
- Cette dynamique se reflète dans la **capacité de désendettement**, qui demeure à un **niveau très satisfaisant** autour de **4 ans** sur la fin de période (**3,90 ans en 2024 ; 3,86 ans en 2025**), signe d'un endettement **bien maîtrisé**.
- Les **recettes de fonctionnement retraitées** progressent (**+8,25%**), montrant une base de recettes courantes **robuste**, peu dépendante de l'exceptionnel (cessions en forte baisse).
- Les dépenses augmentent, mais la collectivité a su **absorber** cette hausse tout en **réduisant fortement la dette**, ce qui confirme une **gestion active** (arbitrages, priorisation, effort de remboursement).
- En synthèse : **épargne élevée + désendettement rapide = trajectoire très favorable**, avec des indicateurs d'équilibre qui restent bons et une collectivité qui ressort **plus résiliente** en 2025 qu'en 2021

## 6. L'endettement global

L'**endettement d'une collectivité** correspond à l'ensemble des emprunts contractés pour financer ses projets d'investissement (infrastructures, équipements, etc.), lorsque ses ressources propres ne suffisent pas. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui sont couvertes par les recettes courantes, les dépenses d'investissement sont souvent financées par des emprunts.

Ce tableau présente une vue d'ensemble de l'**endettement** et des **charges financières** d'une collectivité, afin d'analyser la gestion de sa dette sur plusieurs exercices budgétaires.

Évolution et équilibre

L'ensemble du tableau permet de suivre l'évolution de l'endettement de la collectivité sur plusieurs années. Il met en lumière l'évolution de l'encours de la dette, des charges financières, et le remboursement annuel du capital. L'objectif est de vérifier si la collectivité maintient un **taux d'endettement soutenable** tout en faisant face à ses obligations de remboursement, et si l'équilibre entre les recettes de fonctionnement et les charges financières reste optimal.

Analyse de la solvabilité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation
Type	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
Encours de dette au 31/12		11 204 065	9 701 602	7 906 583	7 091 454	6 334 555	5 518 950	-43,46%
Recettes réelles de fonctionnement		7 300 628	7 959 982	7 496 649	7 781 187	7 721 050	7 476 898	5,76%
Taux d'endettement		153,47%	121,88%	105,47%	91,14%	82,04%	73,81%	-46,54%
Épargne Brute		1 793 682	2 354 114	1 821 200	1 820 611	1 642 814	-	-8,41%
Capacité de désendettement		6,25	4,12	4,34	3,90	3,86	-	-38,27%
Épargne nette		932 458	851 644	1 012 925	1 005 473	851 432	-	-8,69%

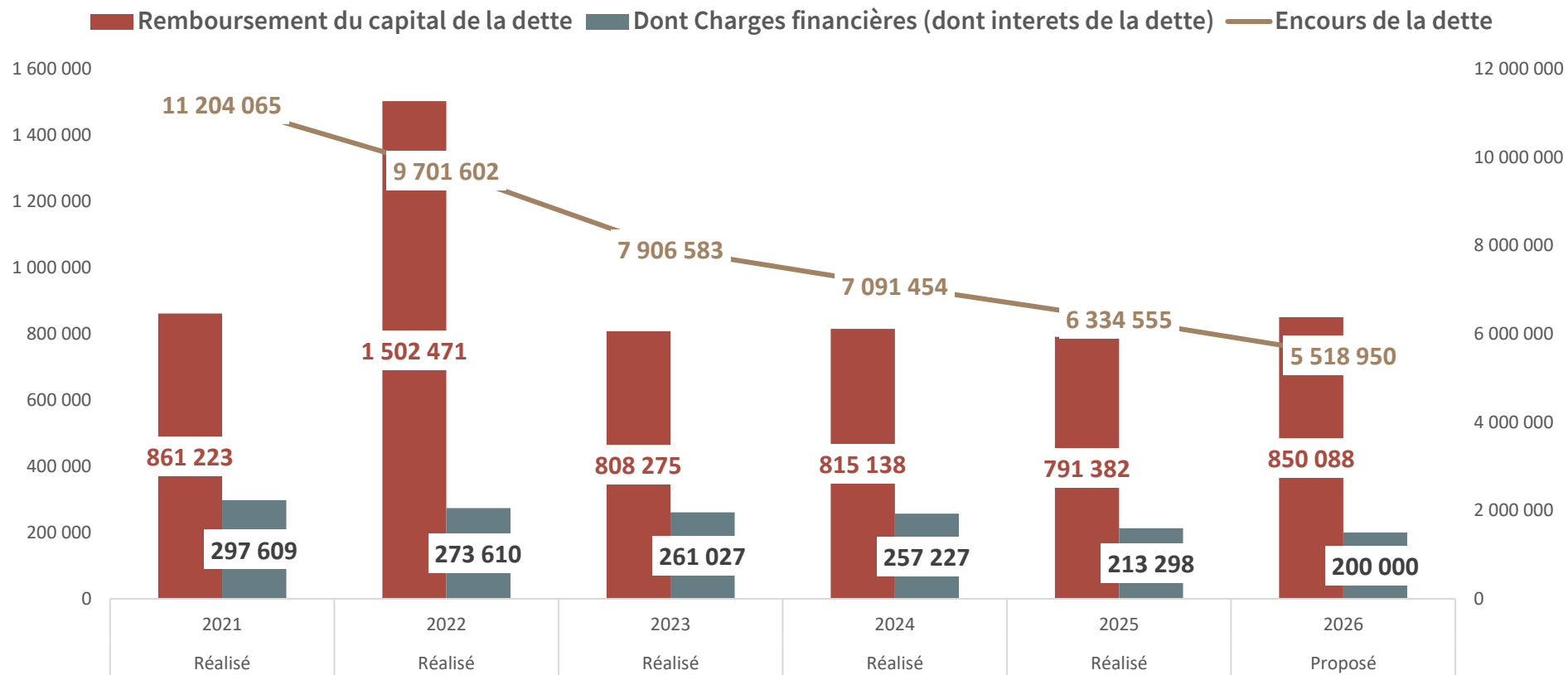
Le graphique montre l'évolution de l'encours de la dette sur les derniers exercices.

- **Barres rouges** : Remboursement du capital de la dette (montant en principal remboursé chaque année).
- **Barres grises** : Charges financières (dont intérêts de la dette).
- **Ligne marron** : Encours de la dette (solde restant dû en capital en fin d'année).

Les barres montrent l'effort financier annuel lié au remboursement et aux intérêts. La ligne montre l'évolution du stock de dette au fil des années.

**A noter** : l'augmentation constatée en 2022 correspond à un différé d'amortissement sur les emprunts souscrits en 2019 (le capital dû pour les années 2020 à 2022 n'était remboursable qu'à partir de 2022)

### Evolution de l'encours de la dette



## 7. Les investissements

Explication sur les dépenses d'investissement de la collectivité.

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses réelles d'investissement.

Dépenses d'équipement	Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Dépenses réelles d'investissement		1 304 486	2 207 312	1 442 216	2 830 583	3 041 281	2 668 467	133,14%
Subventions d'équipements versées		0			1 000			
Dépenses d'équipement		443 262	704 841	633 941	2 014 445	2 249 899	1 818 379	407,58%
Dépenses financières		861 223	1 502 471	808 275	815 138	791 382	850 088	-8,11%
<b>% dépenses d'équipement</b>		<b>33,98%</b>	<b>31,93%</b>	<b>43,96%</b>	<b>71,17%</b>	<b>73,98%</b>	<b>68,14%</b>	<b>117,71%</b>
<b>% dépenses financières</b>		<b>66,02%</b>	<b>68,07%</b>	<b>56,04%</b>	<b>28,80%</b>	<b>26,02%</b>	<b>31,86%</b>	<b>-60,59%</b>

Variation du fonds de roulement	Type	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
<i>Recettes réelles d'investissement</i>		343 229	516 661	581 284	1 635 666	2 367 710	589,83%
<i>Epargne nette</i>		932 458	851 644	1 012 925	1 005 473	798 445	214,69%
<i>Subvention</i>		131 627	83 851	245 053	512 158	1 118 851	-
<i>FCTVA</i>		174 324	64 617	59 732	89 378	79 797	-
<i>Affectation de résultat de la section fonctionnement (1068)</i>		23 175	273 773	247 634	1 005 572	1 135 773	-
<i>Autres recettes d'investissement</i>		14 102	94 419	28 867	28 558	33 289	136,09%
<b>Total des recettes hors 1068</b>		1 252 512	1 094 532	1 346 576	1 635 567	2 030 382	326,40%
<b>Dépenses d'Investissement (hors emprunts)</b>		443 262	704 841	633 941	2 015 445	2 249 899	407,58%
<b>Variation du fonds de roulement</b>		809 250	389 690	712 635	-379 878	-219 517	475,05%

Analyse – mode de financement de l'investissement (2021–2025)

- Sur la période, la commune adopte un financement intégralement “hors emprunt” ;
- Le socle de financement repose d'abord sur l'**autofinancement** via l'**épargne nette** (ressource récurrente), qui constitue un **pilier stable** du montage financier ;
- Le financement est également renforcé par les **subventions**, qui deviennent un **contributeur majeur** sur la fin de période, limitant encore le besoin de dette ;
- Le **FCTVA** apporte un appoint régulier, tandis que les **autres recettes d'investissement** restent secondaires ;
- La dernière ligne du tableau : **mobilisation du fonds de roulement** en fin de période, variation négative, car la commune **finance ses équipements par ses ressources propres** et ses concours

**En synthèse**, une stratégie très prudente et de désendettement, fondée sur l'autofinancement + subventions + affectation 1068, sans recours à l'emprunt

## 8. Equilibre global de la section investissement pour l'année 2026

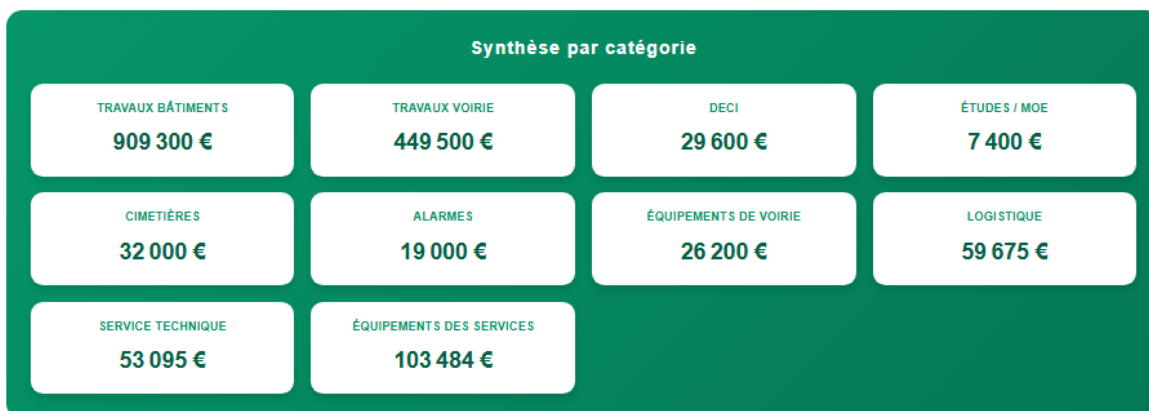
L'équilibre global de la section d'investissement est une notion clé dans la gestion des finances publiques. La section d'investissement d'un budget se concentre sur les dépenses à long terme qui visent à enrichir ou moderniser le patrimoine de la collectivité (par exemple, la construction d'équipements publics, l'aménagement d'infrastructures, ou l'acquisition d'actifs durables).

Le Tableau ci-dessous présente l'équilibre globale de la section investissement.

Section Investissement		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé
Type	Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles d'investissement		343 229	516 661	581 284	1 635 666	2 367 710	546 000
<i>Dont virement au 1068</i>		23 175	273 773	247 634	1 005 572	1 135 773	0
Recettes d'ordre d'investissement		406 721	30 842	50 438	58 651	712 812	2 997 101
<i>Dont Virement de la section fonctionnement</i>		0	0	0	0	0	2 239 901
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>749 950</b>	<b>547 503</b>	<b>631 723</b>	<b>1 694 317</b>	<b>3 080 521</b>	<b>3 543 101</b>
Dépenses réelles d'investissement		1 304 486	2 207 312	1 442 216	2 830 583	3 041 281	2 668 467
Dépenses d'ordre d'investissement		240 889	19 621	41 818	33 931	2 666	5 000
Déficit d'investissement reporté		94 097	202 365	225 715	405 456	906 207	869 634
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 639 472</b>	<b>2 429 298</b>	<b>1 709 748</b>	<b>3 269 971</b>	<b>3 950 153</b>	<b>3 543 101</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>-889 522</b>	<b>-1 881 795</b>	<b>-1 078 026</b>	<b>-1 575 654</b>	<b>-869 632</b>	<b>0</b>

## 9.1 Focus 2026

Budget total : 1 689 000 €



## Top 5 des Investissements 2026

PAR ORDRE CROISSANT DE MONTANT

**Total : 1 171 579 € (69,3% du budget)**

Rang	Projet	Catégorie	Montant
5	Équipements et investissements divers	Service Technique	53 095 €
4	Investissements divers autres services	Autres services	103 484 €
3	École de la Tour - Travaux de toiture (MOE en cours)	Travaux bâtiments	250 000 €
2	Requalification voirie rue de Beaudemont	Travaux voirie	375 000 €
1	Centre de Loisirs (dont 202 k€ subvention)	Travaux bâtiments	390 000 €
<b>TOTAL TOP 5</b>			<b>1 171 579 €</b>

## 9. Equilibre global du Budget pour l'année 2026

Equilibre budgétaire	Type Année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Proposé	Variation Réalisé 2021 / Réalisé 2025 en %
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Recettes réelles de fonctionnement		7 300 628	7 959 982	7 496 649	7 781 187	7 721 050	7 476 898	5,76%
Recettes d'ordre de fonctionnement		60 889	3 516	38 919	31 291	2 666	0	-95,62%
Excédent de fonctionnement reporté		0	776 020	1 217 546	1 358 135	1 357 240	2 240 290	0,00%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 361 517</b>	<b>8 739 518</b>	<b>8 753 114</b>	<b>9 170 613</b>	<b>9 080 956</b>	<b>9 717 188</b>	<b>23,36%</b>
Dépenses réelles de fonctionnement		5 343 038	5 603 521	5 662 799	5 952 142	6 074 866	6 720 436	13,70%
Dépenses d'ordre de fonctionnement		918 684	1 670 817	720 108	725 458	712 812	2 996 752	-22,41%
<i>Dont Virement à la section d'investissement</i>		0	0	0	0	0	2 239 552	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 261 722</b>	<b>7 274 338</b>	<b>6 382 907</b>	<b>6 677 600</b>	<b>6 787 678</b>	<b>9 717 188</b>	<b>8,40%</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 099 795</b>	<b>1 465 180</b>	<b>2 370 207</b>	<b>2 493 013</b>	<b>2 293 277</b>	<b>0</b>	<b>108,52%</b>
Recettes réelles d'investissement		343 229	516 661	581 284	1 635 666	2 367 710	546 000	589,83%
<i>Dont virement au 1068</i>		23 175	273 773	247 634	1 005 572	1 135 773	0	-
Recettes d'ordre d'investissement		406 721	30 842	50 438	58 651	712 812	2 997 101	75,26%
<i>Dont Virement de la section fonctionnement</i>		0	0	0	0	0	2 239 901	0,00%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>749 950</b>	<b>547 503</b>	<b>631 723</b>	<b>1 694 317</b>	<b>3 080 521</b>	<b>3 543 101</b>	<b>310,76%</b>
Dépenses réelles d'investissement		1 304 486	2 207 312	1 442 216	2 830 583	3 041 281	2 668 467	133,14%
Dépenses d'ordre d'investissement		240 889	19 621	41 818	33 931	2 666	5 000	-98,89%
Déficit d'investissement reporté		94 097	202 365	225 715	405 456	906 207	869 634	863,06%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 639 472</b>	<b>2 429 298</b>	<b>1 709 748</b>	<b>3 269 971</b>	<b>3 950 153</b>	<b>3 543 101</b>	<b>140,94%</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>-889 522</b>	<b>-1 881 795</b>	<b>-1 078 026</b>	<b>-1 575 654</b>	<b>-869 632</b>	<b>0</b>	<b>-2,24%</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS</b>		<b>210 274</b>	<b>-416 614</b>	<b>1 292 182</b>	<b>917 360</b>	<b>1 423 645</b>	<b>0</b>	<b>577,04%</b>

### 9.1.1. Les Ratios obligatoires

Résumé des 11 Ratios Obligatoire (R 2313-1 du CGCT)

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter 11 ratios financiers pour évaluer leur gestion et orienter les débats budgétaires.

Voici une synthèse :

1. *Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant*
  - **Définition** : Montant total des dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie) rapporté à la population.
  - **Objectif** : Mesurer les charges courantes de la collectivité.
2. *Produit des impositions directes par habitant*
  - **Ratio 2** : Produit des impôts directs hors fiscalité reversée.
  - **Ratio 2 bis** : Inclut fiscalité reversée et prélèvements pour reversements.
  - **Objectif** : Évaluer la pression fiscale locale.
3. *Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant*
  - **Définition** : Total des recettes réelles de fonctionnement rapporté à la population.
  - **Objectif** : Mesurer les ressources disponibles et les comparer à la croissance des dépenses de fonctionnement.
4. *Dépenses brutes d'équipement par habitant*
  - **Définition** : Total des dépenses d'investissement (immobilisations et travaux) rapporté à la population.
  - **Objectif** : Quantifier l'effort d'investissement pour le développement local.
5. *Dettes par habitant*
  - **Définition** : Capital restant dû au 31 décembre, divisé par la population.
  - **Objectif** : Apprécier le niveau d'endettement par habitant.
6. *Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant*
  - **Définition** : Montant des dotations de l'État rapporté à la population.

- **Objectif** : Évaluer l'apport de l'État au financement local.
7. *Dépenses de personnel / DRF*
- **Définition** : Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement.
  - **Objectif** : Identifier la rigidité budgétaire due aux charges de personnel.
9. *Marge d'autofinancement courant (MAC)*
- **Définition** : (DRF + remboursement de la dette) /RRF.
  - **Objectif** : Mesurer la capacité à financer les investissements après les charges obligatoires. Un ratio supérieur à 100 % indique un recours à l'emprunt.
10. *Dépenses brutes d'équipement / RRF*
- **Définition** : Rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement.
  - **Objectif** : Évaluer l'effort d'équipement par rapport à la richesse de la collectivité.
11. *Dettes / RRF*
- **Définition** : Rapport entre la dette et les recettes réelles de fonctionnement.
  - **Objectif** : Mesurer le poids de l'endettement par rapport à la capacité financière.

#### Utilité de ces ratios

- **Comparabilité** : Permet de situer La commune par rapport à d'autres collectivités.
- **Soutenabilité** : Aide à évaluer l'équilibre budgétaire et financier.
- **Aide à la décision** : Guide les élus pour ajuster les politiques fiscales, d'investissement, et de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes par strate des ratios obligatoires avec ceux de la commune de Villeneuve-sur-Yonne

Commune en France	DRF /hab €/h	Impôts directs/hab €/h	Fiscalité /hab €/h	RRF/hab €/h	Equipements /hab €/h	Dettes /hab €/h	DGF /hab €/h	012/DRF %	DRF+D1641 /RRF %	Equipements /RRF %	Dettes/ RRF %
Moins de 100 hab.	1107	440	453	1536	710	647	275	23	80	46	42
100 à 200 hab.	830	375	395	1111	496	582	215	28	83	45	52
200 à 500 hab.	722	376	392	931	383	507	174	35	86	41	54
500 à 2 000 hab.	754	419	482	946	378	572	163	44	88	40	60
2 000 à 3 500 hab.	867	496	611	1075	406	653	161	50	88	38	61
3 500 à 5 000 hab.	987	562	706	1212	421	724	162	53	88	35	60
5 000 à 10 000 hab.	1092	621	792	1311	413	768	159	57	90	31	59
<b>Villeneuve sur Yonne</b>	<b>1166</b>	<b>698</b>	<b>825</b>	<b>1472</b>	<b>432</b>	<b>1216</b>	<b>233</b>	<b>56</b>	<b>89</b>	<b>29</b>	<b>82</b>
10 000 à 20 000 hab.	1239	692	899	1450	388	822	176	59	91	27	57
20 000 à 50 000 hab.	1387	812	1024	1600	406	998	203	61	93	25	62
50 000 à 100 000 hab.	1511	866	1115	1756	445	1354	222	60	94	25	77
100 000 hab. ou plus hors Paris	1332	833	965	1536	312	1099	220	58	94	20	72

### Budget de reconduction

Dans la perspective des **élections municipales**, le projet de budget proposé est essentiellement un **budget de reconduction**, intégrant principalement la poursuite des projets déjà engagés en 2025 afin de ne pas contraindre la nouvelle équipe. Il sera sans doute nécessaire de prévoir une **décision modificative d'ampleur** dans le courant du 1er semestre 2026.

### Prudence budgétaire

Comme pour tous les budgets depuis 2021, la situation de **surendettement** de la commune impose une **prudence budgétaire** et une **modération des dépenses**.

### Maintien du service public et du patrimoine

Ce projet de budget tient compte de la nécessité de maintenir un **service public de qualité** et de poursuivre l'**entretien du patrimoine communal**.

### Stabilité fiscale

Les **taux d'imposition proposés** sont **inchangés depuis 2022**.

### Synthèse

Le budget 2026 s'inscrit dans une démarche de **responsabilité financière** et de **continuité institutionnelle**, privilégiant la stabilité en période pré-électorale tout en assurant le maintien des services publics essentiels.